

OBJECTIF

SOUS-OBJECTIF

OBJECTIF POLITIQUE 1		OBJECTIF POLITIQUE 2		OBJECTIF POLITIQUE 3	
Réduction de l’artificialisation du sol		Concentration du développement aux endroits les plus appropriés		Planification territoriale transfrontalière	
- Préservation et activation des surfaces agricoles - Préservation et activation des surfaces forestières et des surfaces nécessaires à la biodiversité - Préservation des ressources en eaux superficielles et souterraines		- Rapprochement des fonctions essentielles de l’activité humaine - Multifonctionnalité et densification de l’existant (Bauen im Bestand) en milieu urbain - Développement rural maîtrisé, respectueux des équilibres écologiques et paysagers - Optimisation des réseaux de mobilité durable →<i>définition de la mobilité durable ? est-ce qu’il s’agit de tous les modes de mobilité ? Renvoie au PNM2035 ?</i>		- Planification cohérente et complémentaire au sein des agglomérations et de l’aire fonctionnelle transfrontalières - Renforcement du co-développement - Continuité transfrontalière des réseaux vert, bleu et jaune - Organisation concertée des équipements publics	
MESURES QUANTIFIABLES EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS POLITIQUES :					
1.1. Reconversion des friches et des espaces urbanisés désaffectés existants et à venir (friches industrielles, commerciales ou pétrolières, stations de services, etc.) 1.2. Orientation du développement vers l’intérieur des périmètres urbanisés 1.3. Soutien à la rénovation et à la réhabilitation des bâtiments existants en lieu et place des constructions neuves, pour profiter de l’énergie grise déjà dépensée et installée dans le parc immobilier actuel 1.4. Renaturation d’espaces urbanisés désaffectés ayant vocation à rétablir des continuités d’espaces libres, verts, agricoles, horticoles ou forestiers. 1.5. Reconversion des quartiers monofonctionnels existants en quartiers multifonctionnels → <i>Cet objectif est désormais l’objectif national le plus important, et la Ville peut déjà affirmer que les mesures proposées font partie intégrante de ses planifications (PAP-QE, PAP-NQ, PAG) ; mais la Ville s’interroge sur le lien entre les sous-objectifs et les mesures</i>		2.1. Développement polycentrique suivant l’armature urbaine 2.2. Organisation de la mobilité en fonction des Centres de développement et d’attraction (CDA) 2.3. Déconcentration concentrée des équipements et services publics suivant l’armature urbaine → <i>la Ville suggère de considérer non seulement l’importance du CDA, mais surtout les critères de l’aménagement du territoire (p.ex. accessibilité, déconcentration concentrée), le potentiel existant et les équipements déjà existants lors de l’implantation future des équipements et des services publics</i> 2.4. Densification adaptée des localités à caractère rural et urbain → <i>La Ville s’interroge sur la terminologie « adaptée » ? qui évaluera si une densification proposée est à juger comme adaptée ? (Planungshandbuch... ?)</i> 2.5. Création d’endroits réservés aux activités économiques peu ou pas compatibles avec un environnement d’habitat → <i>la Ville se pose des questions par rapport aux endroits appropriés pour le développement des zones économiques supplémentaires ; il convient, au premier lieu, d’utiliser les zones d’activités existantes, de façon plus appropriée, effective et rationnelle (restructuration)</i> 2.6 Investissements publics à impact territorial orientés en fonction de l’armature urbaine		3.1. Renforcement de la concertation et systématisation de la consultation transfrontalière → <i>Avant que le PDAT soit adopté, ledit programme devrait être soumis à une consultation transfrontalière et inclure un échange bilatéral ; dans le cadre de l’élaboration du PAG de la Ville d’Esch-sur-Alzette, une consultation transfrontalière préalable à la saisine a eu lieu, ainsi que l’envoi des dossiers aux autorités concernées lors de la phase de consultation</i> 3.2. Stratégies de développement territorial à l’échelle des agglomérations transfrontalières → le PDAT prévoit plusieurs stratégies de développement territorial aux différentes échelles transfrontalières ; allant de la Grande Région vers la zone fonctionnelle transfrontalière ; cette approche engloberait une multitude de stratégies si l’on ajoute encore celle de la Région Sud ; 3.3. Définition d’objectifs communs et partagés en matière d’artificialisation du sol à l’échelle transfrontalière	
OBJECTIFS POLITIQUES SUR DEUX HORIZONS TEMPORELS					
Objectifs politiques à l’horizon 2035	Objectifs politiques à l’horizon 2050	Objectifs politiques à l’horizon 2035	Objectifs politiques à l’horizon 2050	Objectifs politiques à l’horizon 2035	Objectifs politiques à l’horizon 2050
Atteindre 0,25 hectares par jour (90 ha par an) en 2035 avec une réduction continue à partir de l’entrée en vigueur du PDAT	Tendre vers la zéro artificialisation nette du sol à partir de 2050 → <i>Force est de constater que la France a adopté le même objectif du taux zéro d’artificialisation nette dans sa loi Climat et résilience</i>	Révision et adaptation de la disponibilité foncière dans les PAG en fonction de l’armature urbaine	Prise en compte dans la mesure du possible de l’armature urbaine dans les finances et investissements publics → <i>Cet objectif devrait être d’application dans le cadre du FDGC (voir point 1.3 de cet avis)</i>	Stratégies territoriales pour les différentes agglomérations transfrontalières → <i>les communes seront confrontées à une multitude de stratégies territoriales, lesquelles nécessitent l’implication des communes dans le cadre de beaucoup d’actions concertées avec un traitement de thématique répétitive</i>	Gestion des disponibilités foncières et des ressources à l’échelle de l’aire transfrontalière
Maintenir, dans la mesure du possible, les zones agricoles définies dans les PAG (sous-catégorie de la zone verte dans le règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu du plan d'aménagement général d’une commune) → <i>Voir note dans la colonne suivante...</i>	<i>La Ville annote que les zones agricoles définies dans le PAG, ne correspondent pas forcément à des surfaces réellement utilisées à des fins d’agriculture mais trouvent souvent application si aucune autre zone de la zone verte s’y prête</i>	Soutien à la création d’emplois dans les Centres de développement et d’attraction (CDA) à travers notamment la déconcentration des services publics → <i>important pour la Ville d’Esch-sur-Alzette</i>		Consultation transfrontalière systématique pour les documents de planification	Objectifs de développement territorial communs à l’échelle transfrontalière

MESURES

Maintenir, dans la mesure du possible, les zones forestières définies dans les PAG (sous-catégorie de la zone verte dans le règlement grand-ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu du plan d'aménagement général d'une commune)		Armature urbaine plus contraignante si possible		Projets pilotes de planification territoriale transfrontalière	
Planifier dans le respect de l'eau → <i>La différence entre l'objectif 2035 et 2050 n'est pas très compréhensible, car la « préservation » devrait toujours être garantie</i>	Préserver la qualité de l'eau	Création d'endroits réservés aux activités économiques peu ou pas compatibles avec un environnement d'habitat via le PSZAE			
Gérer durablement les forêts et les ressources ligneuses	<i>Quelles mesures sont demandées dans le cadre de cet objectif ?</i>	Reconversion de quartiers monofonctionnels en quartiers multifonctionnels			

DE POTENTIELS NOUVEAUX OUTILS ET MESURES (p.211) :					
- La limitation du potentiel de développement communal à douze ans - Les Transferable Development Rights (TDR), un outil de planification alliant développement et préservation du sol		- Une plus grande efficience de l'armature urbaine - La mixité des fonctions et la ville du quart d'heure - Les activités commerciales - La politique foncière		- Instruments pour surmonter les obstacles juridiques et administratifs de la coopération transfrontalière - La consultation transfrontalière - Les Fonds européens - Le programme Interreg Grande Région - Les instruments de la politique de cohésion et de la politique agricole commune de l'Union européenne au service de l'aménagement du territoire	

OBJECTIF TRANSVERSAL : GOUVERNANCE

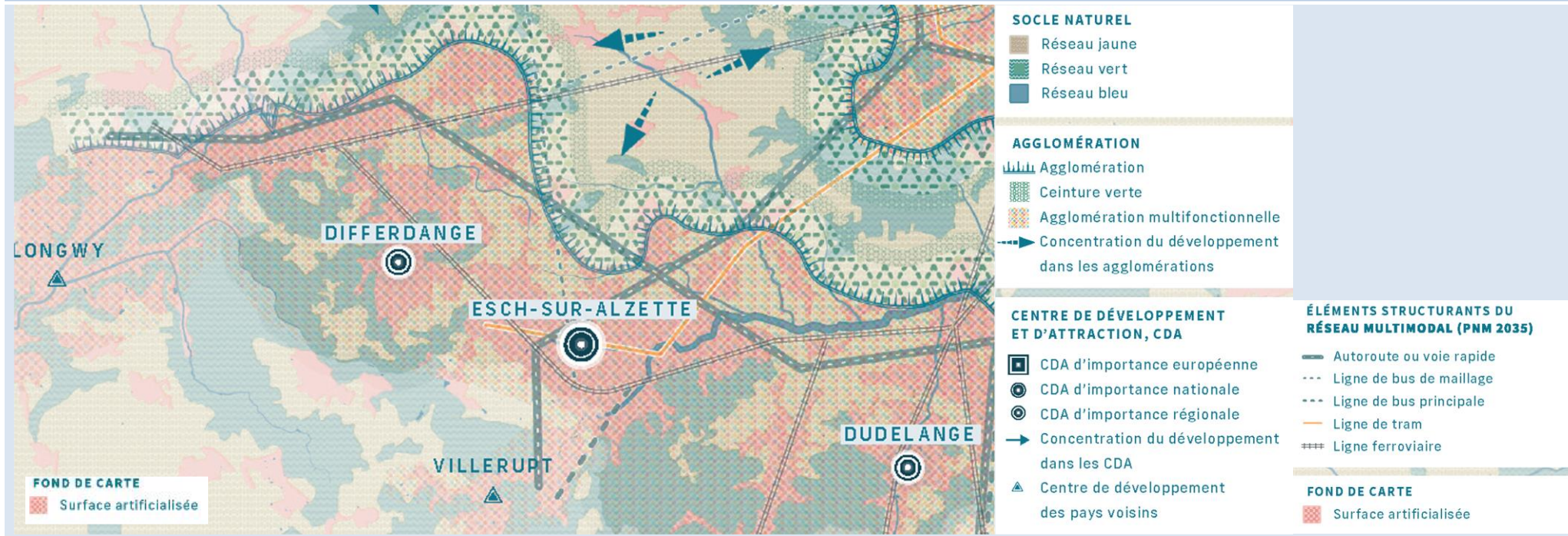
- Mise en place d'une coordination intersectorielle au niveau national → *oui, la conciliation des politiques sectorielles est nécessaire, mais une coordination ensemble avec les communes est également demandée par la Ville ; la planification et la programmation ne peuvent pas s'effectuer exclusivement au niveau national*
- Observation territoriale à la base d'une approche commune et partagée des stratégies prospectives → *Il s'agit d'un instrument indispensable, mais la Ville s'étonne que le projet PDAT2023 n'intègre pas des scénarios d'avenir sur les deux horizons, afin d'identifier les besoins futurs en énergie et approvisionnement*
- Mise en place de coopérations à l'échelle des bassins de vie et des périmètres fonctionnels, y compris transfrontaliers → *le projet PDAT2023 propose, sous cet objectif, la définition d'un nouveau périmètre de réflexion et de planification, avec l'obligation d'y instaurer une stratégie de développement territorial concertée. La Ville ne comprend pas de qui devrait émaner l'initiative pour l'élaboration d'une telle stratégie, le PDAT ne donne pas de précisions y relatives.*
- Participation citoyenne et co-création
- Accompagnement des acteurs de terrains

DE POTENTIELS NOUVEAUX OUTILS ET MESURES (p.211) :	
- Soutien à l'expérimentation et aux projets pilotes → <i>La Ville demande de pouvoir disposer d'un droit à l'expérimentation dans le cadre de projets innovants, par exemple le développement du Crassier Terre Rouge, des initiatives comme l'IBA... un cadre réglementaire devrait régler les critères applicables afin de pouvoir disposer d'un tel droit</i> - L'observation territoriale renforcée pour identifier les besoins : orientation et coordination → <i>La Ville considère que l'observatoire territorial est un outil indispensable pour le développement territorial au niveau national et communal. La Ville propose que cet outil soit constitué comme un vrai observatoire qui élabore un diagnostic périodique du développement territorial, comparable au « Raumb Beobachtungsbericht » en Allemagne. Ce document servirait comme base pour le PDAT et tous les plans, stratégies et programmes sectoriels.</i> - Une évolution nécessaire de l'Observatoire du développement spatial, ODS - La poursuite de Raum+ → <i>La Ville considère que cet instrument est un outil très important afin de pouvoir faire une vraie gestion de ses surfaces potentielles</i> - La mise en place d'une approche intersectorielle et stratégique de la prospective territoriale - La mise en réseau des observatoires à dimension territoriale - La mise en réseau des observatoires à dimension territoriale - Promouvoir et ancrer la participation citoyenne à la réflexion politique - Les autres publics à associer - Cellule nationale d'Information pour la Politique Urbaine, CIPU → <i>nécessite une meilleure transposition des</i> - La communication et l'accompagnement des acteurs - Mesures à caractère financier - Un fonds de compensation alimenté par les plus-values générées par le changement d'affectation des parcelles - Les politiques des subsides / subventions / aides financières / la participation financière de l'État	

LES STRATÉGIES POUR METTRE EN ŒUVRE LES OBJECTIFS POLITIQUES DU PDAT2023					
UNE STRATÉGIE TERRITORIALE NATIONALE POUR UN TERRITOIRE DÉCARBONISÉ	UNE ARMATURE URBAINE POUR GARANTIR PARTOUT UN ACCÈS AUX SERVICES ET FONCTIONS ESSENTIELS	UNE STRATÉGIE TERRITORIALE RENFORÇANT LES TERRITOIRES RURAUX DANS LEUR RÔLE FONDAMENTAL DE TERRITOIRES-RESSOURCES	UNE STRATÉGIE TERRITORIALE PERMETTANT AUX TERRITOIRES URBAINS DE GARANTIR LEUR QUALITÉ DE VIE	UNE STRATÉGIE TERRITORIALE PERMETTANT AUX TERRITOIRES PÉRIURBAINS DE SE RÉINVENTER	UNE STRATÉGIE POUR UNE RÉUTILISATION RATIONNELLE DES SURFACES DÉDIÉES AU STATIONNEMENT
LE MAILLAGE DES RÉSEAUX POUR UN TERRITOIRE RÉSILIENT - Les maillages bleu, vert et jaune - Une cartographie détaillée commune pour les trois réseaux - Les réseaux techniques constituent la base indispensable à l'économie et à la société	UNE ARMATURE URBAINE QUI ASSURE LE RÔLE « LA BONNE FONCTION AU BON ENDROIT » - L'armature urbaine 2023 (CDA) - La typologie des territoires (les agglomérations, les communes à développer endogène) - Que signifie l'objectif de réduction de l'artificialisation du sol ? - Des stratégies adaptées aux différents territoire	LA RURALITÉ EST UN CHANTIER D'AVENIR, DE MULTIPLES PISTES SONT À DÉVELOPPER --- LES VILLAGES EN TANT QUE POINTS D'ANCRAGE DE LA SOCIÉTÉ RURALE DE DEMAIN	À L'ÉCHELLE DES VILLES ET DES AGGLOMÉRATIONS, LE CONCEPT DE LA VILLE DU QUART D'HEURE S'ÉTABLIT PAR LE RÔLE PREMIER DES ESPACES PUBLICS --- POUR QUE LA VILLE DENSE SOIT DÉSIRABLE, IL FAUT PRENDRE EN COMPTE TOUS LES FACTEURS DE QUALITÉ		

→ Dans le cadre des stratégies, la Ville se pose la question suivante : quelle stratégie est équivalente à la stratégie intersectorielle imposée par l'article 1er de la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire ?

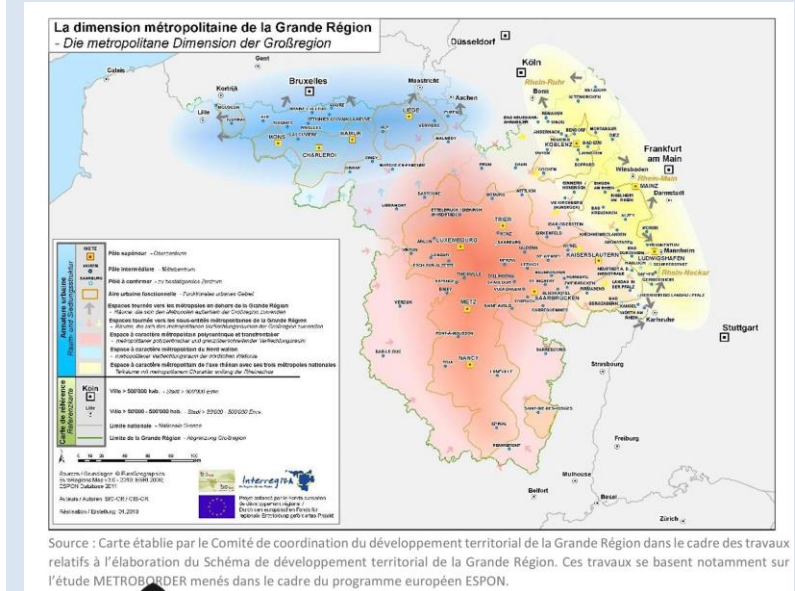
LE LEITBILD 2050 POUR UN TERRITOIRE RÉSILIENT ET DÉCARBONÉ



UNE DÉCLINAISON DE LA STRATÉGIE AUX DIFFÉRENTES ÉCHELLES DU TERRITOIRE

LA GRANDE RÉGION ET L’AIRE FONCTIONNELLE TRANSFRONTALIÈRE

- LA GRANDE RÉGION (le schéma de développement territorial de la Grande Région SDTGR)
- Au niveau de la coopération de la Grande Région dans son ensemble, une stratégie territoriale existe
 - Au niveau de la Région métropolitaine polycentrique transfrontalière (RMPT), une stratégie territoriale est à élaborer



- L’AIR FONCTIONNELLE TRANSFRONTALIÈRE AUTOUR DU GRAND-DUCHÉ
- Le PDAT2023 ambitionne l’élaboration d’une vision territoriale transfrontalière pour l’air fonctionnelle dont le périmètre reste toutefois à préciser



LES ESPACES D’ACTION NATIONAUX ET TRANSFRONTALIERS

- ESPACE D’ACTION « ENSEMBLE URBAIN DU NORD »
- ESPACE D’ACTION « ENSEMBLE URBAIN DU CENTRE »
- ESPACE D’ACTION « ENSEMBLE URBAIN POLYCENTRIQUE TRANSFRONTALIER DU SUD »**
- LES ESPACES D’ACTION À DOMINANTE RURALE EN GRANDE PARTIE TRANSFRONTALIERS
- ESPACE D’ACTION « ÉISLEK » 4.8. ESPACE D’ACTION « MËLLERDALL »
- ESPACE D’ACTION « MUSEL AN ËMLAND »
- ESPACE D’ACTION « RÉIDEN AN ËMLAND »
- ESPACE D’ACTION « STENGEFORT AN ËMLAND »
- ESPACE D’ACTION « JONGLËNSTER AN ËMLAND »
- ESPACE D’ACTION « MIERSCH AN ËMLAND »
- ESPACE D’ACTION « INTERURBANE GRÉNGRAUM »

